



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Demande de subvention au
titre du Plan de relance 2020
– opération « Plan Vélo -
Cœur de Ville »**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE - PLAN DE RELANCE 2020
OPERATION « PLAN VELO – CŒUR DE VILLE ».**

Dans le cadre du schéma directeur de la Communauté de Commune Val d’Essonne qui vise à relier les équipements structurants des Communes du territoire, la commune de la Ferté-Alais souhaite s’inscrire dans une démarche complémentaire sur son territoire.

En 1^{ers} aménagements structurants, certains axes routiers « en cœur de ville » ont été ciblés comme prioritaire, d’autant que des travaux de « requalification du centre-bourg » sont envisagés en 2021 et 2022.

Ainsi, il est envisagé 3 phases de réalisation de l’opération « PLAN VELO – CŒUR DE VILLE » comme suit :

- Phase 1 (2021) : Place Carnot, rue André Branche et Place de Libération - sur 175 ml ;
- Phase 2 (2022) : rue A. Bellard, jusqu’au début de la rue Notre Dame - sur 150 ml ;
- Phase 3 (2022- début 2023) : avenue Général Leclerc et début de la rue André Branche - sur 280 ml.

Après l’exposé de madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération votée à l’UNANIMITE n°2020-06-65 en date du 24 juin 2020, pour une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de la même opération « PLAN VELO – CŒUR DE VILLE »,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure une délibération, adoptant l'opération, les modalités de financement et sollicitant les différents financements et le calendrier prévisionnel,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des finances en date du 03 décembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL « CREDIT PLAN DE RELANCE 2020 ».

PRECISE que l'étude technique et financière présente une estimation prévisionnelle de 920 000 € HT.

DIT que le montant de la dotation de l'Etat représente 50 % du coût prévisionnel HT de l'opération : soit 460 000 €.

ADOpte 3 phases de réalisation de l'opération « PLAN VELO – CŒUR DE VILLE » comme suit :

- Phase 1 : Place Carnot, rue André Branche et Place de Libération - sur 175 ml ;
- Phase 2 : rue A. Bellard, jusqu'au début de la rue Notre Dame - sur 150 ml ;
- Phase 3 : avenue Général Leclerc et début de la rue André Branche - sur 280 ml.

PRECISE qu'eu égard au projet de redynamisation du centre-ville, une cohérence des aménagements serait programmée comme suit :

- Phase 1 : d'avril 2021 à décembre 2021
- Phase 2 : de janvier 2022 à septembre 2022
- Phase 3 : de septembre 2022 à fin 1^{er} semestre 2023

RAPPELLE que ce « Plan vélo – Cœur de Ville » pourra être complété à l'avenir et notamment, en complémentarité avec la Communauté de Commune Val d'Essonne tel que pour le projet de relier l'axe vers la Sablière par la rue G. HAUTOT.

DIT qu'au 20.11.2020, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Phase 1 : 175 ml	266 116	DSIL - CREDIT PLAN DE RELANCE 2020	460 000	50%
Phase 2 : 150 ml	228 099	Commune	460 000	50%
Phase 3 : 280 ml.	425 785			
TOTAL HT	920 000 €	TOTAL HT	920 000 €	
	FCTVA 184 000		FCTVA 184 000	
TOTAL TTC	1 104 000 €	TOTAL TTC	1 104 000 €	

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux BP 2021 et 2022

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire,
Mariannick MORVAN

PLAN DE SITUATION – PLAN VELO

